L'ABEILLE.

Imprimé par J. Bayon, Delaup & Dupleny.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI (matin) 1er. MAI 1830.

EXTERIEUR.

France.

Paris, 10 *Mars*.

M. de Lally Tollendal, pair de France, est mort le 3 Mars d'une attaque d'apoplexie.

Le roi a reçu du nouveau souverain de la Grèce une lettre de remerciemens; cette lettre a été transmise à S. M. par le duc de Wellington.

Le *Correspondant de Nuremberg* publie un article date des bords de la Newa le 16 Février, dans lequel on représente la Russie comme faisant des préparatifs sérieux pour renouveler ses contestations avec la Turquie, si les circonstances l'exigent. En voici un extrait: "Tout annonce qu'au printems, l'armée du général Diébitsch sera renforcée de 40 à 50,000 hommes, et se trouvera ainsi plus forte qu'elle ne l'était pendant la guerre."—(☞ Il pourrait bien se faire que ces préparatifs eussent la Grèce pour objet, et non pas la Turquie. Nous avons toujours été d'opinion, et nous pensons encore que la Russie ne donnera pas son approbation aux tripotages de messieurs Wellington et Polignac. Quoiqu'on en dise, le prince Leopold ne tient pas encore sa couronne.)

☞ Nous avons donné hier les réflexions de la *Quotidienne* sur l'Adresse de la Chambre et la réponse du roi; voici maintenant celles de deux autres journaux serviles sur le même sujet:

"Aucune discussion n'a jamais montré avec plus d'avantage la force des défenseurs du trône, force qui dérive du devoir, et qui est fondée sur les doctrines les plus pures et les plus constitutionnelles. L'adoption de cette insolente adresse a produit un effet dont les royalistes doivent beaucoup se réjouir; c'est celui de voir la question du gouvernement placée sous un point de vue si clair devant les ministres, qu'ils ne pourront plus se tromper sur leur rapport avec la Chambre élective, telle qu'elle est maintenant composée. Hier, la révolution a osé parler au trône sur un ton menaçant, et avec un air de défiance. Aujourd'hui, elle est humble, abattue et pensive, elle est étonnée, surprise d'avoir pu croire un instant au triomphe de ses projets. Qu'est-il donc arrivé pour produire un changement aussi prompt et aussi complet? Un acte a été effectué, un mot a été dit. La monarchie, dont la longue souffrance était épuisée, a manifesté ses droits et sa force. Sa force et ses droits ont prévalu, comme ils prévaudront toujours. C'est à la face du jour, assis sur son trône, entouré des fonctionnaires de l'état et de ses suivans, que le roi a adressé à des hommes, dont quelques-uns sont criminels et d'autres inconsidérés, les paroles qui font assez comprendre qu'il n'y a plus de salut pour eux que dans le repentir et la correction. Les partisans de l'anarchie s'étaient loués les uns les autres sur la sagesse de leur mesures, la dignité de leur conduite, et leur noble Adresse. Mais une heure après, la capitale savait de quel côté étaient la noblesse et la dignité. Le 18 Mars est destiné à marquer une nouvelle ère dans la monarchie. Les députés sont venus pour dicter des lois, ils sont allés attendre des ordres."—(*Drapeau Blanc.*)

—"Honneur à la minorité qui s'est opposée à l'adresse! car elle a bien mérité de son prince et de son pays. Elle a été battue; mais n'importe. Il y a des défaites glorieuses, comme il y a des triomphes honteux. Elle a été vaincue par le nombre mais non pas par les argumens. *L'opposition était assurée de sa force, et, comme le résultat ne pouvait être douteux*, il lui tardait d'aller aux voix, et il lui répugnait de discuter. l'Adresse a été adoptée, et elle est connue du public. On y fait parler la nation, et la nation entière a le droit de la juger. l'Adresse n'est ni respectueuse ni vraie, ni constitutionnelle. Pour notre part, nous la rejetons, comme la nation la rejettera. Mais pourquoi nous appesantirions nous sur elle? La sagesse du Roi a décidé la question! le père du peuple a parlé. Gardons le silence et sur l'adresse et sur la chambre, leur existence touche à sa fin." (*Universel.*)

Angleterre.

Dans la chambre des lords, le 11 Mars, le comte d'Aberdeen a annoncé "que des négociations relatives au Portugal, et dans lesquelles prenait part la France, avaient été entamées avec le Brésil."

Le 9 Mars, le ministre américain a eu une conférence avec le comte d'Aberdeen, au bureau des affaires étrangères; et le même jour, il a eu aussi une entrevue avec M. Herries, le président du bureau de commerce.

Un incendie a éclaté à Frédérickstadt en Norwège, par suite duquel la moitié de la ville a été réduite en cendres.

Italie.

On parle beaucoup en Italie d'émissaires russes qu'on dit parcourir les pays soumis à l'Autriche pour soulever les esprits contre le gouvernement. Ces bruits sont vraisemblablement inventés par la police autrichienne, qui cherche par tous les moyens à exciter la haine contre la Russie. Ces prétendus émissaires russes sont des agens provocateurs à la solde de M. de Metternich; ils font de tems en tems arrêter quelques individus, ce qui fournit à M. de Metternich un prétexte pour contenir son gouvernement de *terreur*. Inquiet et alarmé de la popularité que l'empereur Nicolas s'est acquise par sa modération et son énergie, il fait dire à ses agens que les Russes veulent bouleverser tous les gouvernemens qui voudraient s'opposer à leurs conquêtes. Mais que peuvent contre la Russie de misérables intrigues de police? Le mécontentement est toujours très grand en Italie contre les Autrichiens; si même dans les cabinets de Turin, de Florence, de Rome et de Naples, plusieurs hommes d'état sont fatigués de cette dictature qui demande une obéissance aveugle, et ne fait ni n'écoute rien dans l'intérêt des peuples. Tous attendent un moment favorable à l'affranchissement de l'Italie. La faiblesse de la France sous le ministère Polignac est un véritable bonheur pour le cabinet de Vienne; car les Italiens conservent toujours un vif souvenir de leur union avec les Français.—(*National.*)

Espagne.

Les nouvelles de Madrid annoncent positivement que le cabinet espagnol s'est décidé à la vente des biens du clergé, pour payer la dette et rétablir le crédit. A la suite de cette mesure, le nombre des couvens de moines doit être restreint, afin de pouvoir vendre leurs biens. La vente de ceux de l'inquisition avait été arrêtée depuis quelque tems.

FEUILLETON.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MAESTRICHT.

Pays Bas.

Sorcellerie.—S'il faut en croire une partie de la population de Gronsveld et le village de Hoelbeck en masse, le règne des spectres et des sorciers recommence.

Il y a huit ou neuf mois qu'un procès correctionnel révéla qu'à Gronsveld les âmes charitables attribuaient les malheurs qui fondaient sur les ménages et sur les campagnes aux maléfices d'une vieille sorcière, que ni prières ni menaces n'avaient pu déterminer à quitter la commune. La femme V...., dont le mari était en proie à une maladie longue et pénible, s'imaginant qu'un sort avait été jeté sur lui, parvint à attirer la vieille auprès du lit du malade, et là, lui ordonna d'opérer une guérison prompte et parfaite. La prétendue sorcière, tout en protestant de la pureté de ses intentions, ainsi que de son impuissance à accomplir ce que l'on exigeait d'elle, proféra quelques paroles de consolation qui ne soulagèrent point le mari. On crut alors pouvoir arracher par la force ce qu'on n'avait pu obtenir par les plus vives instances: la malheureuse vieille fut menacée et maltraitée. Ses cris la sauvèrent des mains de son ennemie, qui peut-être lui aurait fait subir l'épreuve du feu. Plainte fut adressée du chef de mauvais traitemens, et par jugement du Tribunal correctionnel de cette ville, la femme V.... fut condamnée à huit jours d'emprisonnement.

Cette leçon, loin de faire impression sur les habitans de Gronsveld, y corrobora la croyance que c'était la crainte seule qui portait le Tribunal de Maestricht à prendre fait et cause pour les servantes de Belzebuth, et à l'heure où je parle, j'y connais de fort honnêtes gens qui vous conteront avec le plus grand sérieux, les mille et un vilains tours de l'être mystérieux qui désole leur commune.

Tribunaux Français.

—Tiens, voilà quatre chemises,
Cinq mouchoirs, une paire de bas;
Sois-moi toujours constant, fidèle, sincère,
Je ne t'oublierai jamais.

Tel est à peu près le langage que tenait la fille Desfeux, cuisinière, au jeune Louis Manet, garçon marchand de vin, si ce n'est que la quantité des objets dont elle fit présent à ce dernier était plus considérable. Elle lui remit même de l'argent à différentes reprises, et paya pour lui plusieurs dîners de 3 fr. et 3 fr. 50. chacun. De son côté, Manet n'était pas ingrat, il avait fait don à la fille Desfeux d'un couvert d'argent et d'une pièce de calicot, à la Saint-Louis. Des propositions de mariage furent faites et agréées; mais Manet devint inconstant, et se permit, en arrière de la demoiselle Desfeux, certains propos que celle-ci trouva mauvais.

Manet crut pouvoir réclamer ses présens et 279 fr. qu'il avait en outre remis à sa *lors* future épouse. Cette demande a été formée le 13 Février à la 5e. chambre. L'amant inconstant prétendait que les divers objets dont il sollicitait la restitution n'avaient été confiés à la fille Desfeux qu'à titre de dépôt. Cette dernière soutenait qu'ils lui avaient été donnés dans la vue du mariage, le défenseur de la fille Desfeux a donné lecture du billet doux, que Manet avait écrit le 2 Janvier 1828, et qui est conçu en ces termes:

"Mademoiselle,

"Je vous écrit cette lettre parce que je voir avans mardi qui est mon jour de sortie, c'est donc ce jour-là que mon cœur sera au comble de sa joie de posséder celle à qui je ne puis trop témoigner l'amitier que je ressens pour vous, Mademoiselle; voilà que nous commençon une nouvelle année, et c'est à la fin que nous devons commencer une nouvelle carrière, c'est à-dire de nous unir ensemble, c'est ce que je désire, car je ne peut pas faire un meilleur chois; insi j'spère que nous seron contans tous les deux, en ménagent nous nous feront quelque petites chose qui nous mettera à mesme de prendre quelque petites boutique:

"Je termine ma lettre en vous souhaitant une bonne et heureuse année et une bonne santé, quand à la mienne elle est toujours bonne, et je désire que la présente vous trouve dans une aussi bonne santé comme elle me quitte; je suis, en attendans votre réponse, votre très humble et très obéissans serviteur et fidelle amis,

Manet Louis, avec paraphe.

Après la lecture de cette lettre et quelques observations de Me. Legat pour la demoiselle Desfeux, et de Me. Tirel pour Manet, le Tribunal a rendu un jugement par lequel, attendu que les parties, en projet de mariage, se sont respectivement fait des présens dont la valeur se trouve à peu près compensée, Manet a été déclaré non recevable et condamné aux dépens.

Quelques personnes ayant demandé, après le jugement, à la demoiselle Desfeux, si elle consentirait à épouser Manet, elle a répondu qu'elle ne voulait pas d'un homme *qui avait plaisanté sur son honneur.*

—"Que voulez? demande M. le président à un individu qui s'approche de la barre pendant qu'un prévenu sollicitait la remise de son affaire à huitaine.—Je ne veux rien; mais je suis intéressé dans l'affaire, et je me ferais volontiers partie civile.—Vous n'êtes que témoin, et vous ne pouvez ni prendre part à la cause ni vous opposer à la remise—Puisque c'est comme ça, je remets à huitaine. (On rit.)—Vous n'avez pas le droit de remettre; c'est le Tribunal, et non pas vous, qui remet la cause;—ça ne fait rien, à huitaine."

—*M. le président*: Témoin, racontez les faits qui sont à votre connaissance.

L'inspecteur de police: Monsieur, la fille Montagne stationnait en place; je la conduisis au corps de garde; elle se mit dans une fureur épouvantable, et, pendant que je dressais mon procès verbal, elle me donna un coup de poigne dans la figure, dont, M. le président, les dents sont restées dans ma mâchoire. (On rit.)

Le délit étant prouvé, la fille Montagne, déclarée coupable de violences, a été condamnée à un mois de prison.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO QUCROS comme sénateur pour le 23. district sénatorial aux élections de Juillet.

Marine.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Expédiés.

Navire Frances, Rider, New-York, H. W. Barstow.
Goel. Splendid, Day, Mobile, Capitaine.
Brick Waltham, Deane, Nautes, F Perret.
Brick Canaris, Melcher, Havre, F Perret.
Goel. Temperance, Holmes, Boston, Wm. G Hewes.

Arrivés.

Bateau de remorque Atlas, Hodgson, des Passes, ayant mis en mer les bricks John Q. Adams, Doubloon et Sally-Ann. Il a siégé, déchoué et amené dans le port, la goel. espagnole Josefina, venant de la Havane, et ayant perdu son gouvernail sur la barre S. E.; aussi, la goel. Loreta, venant de la Havane. L'Atlas est parti de la Balise le 29, à 9 heures du matin; il y avait trois goelettes en vue; rencontré à la Grande-Prairie la goel. Penelope; au Détour, les bricks Topaz, Sappho et Montpellier.

Goel. Albion, Safford, de Rio Nueves.

Brick George, Shalfield, New-York, avec de la poudre.

Brick Josefinn, Granados, Havane, avec du cafe, du sucre et des fruits.

Goel. Loreta, Payes, Havane, avec des fruits.

Brick Asia, de New-York, avec de la poudre à Foster et Hutton, divers articles à d'autres.

Goel. Ann Howard, Wood, de la Mobile, avec du bois de charpente à Lefebvre et Durel.

Bateau à vapeur Constitution, Hews, de Louisville, avec des toiles d'emballage, du whiskey, du bœuf, de la farine, etc. à divers.

Six chalans avec 450 boucauts tabac.

Sept chalans de l'Alabama, avec 2680 bales de coton à divers.

Entrée.

Goel. Sophia, Sayward, de St. Yago de Cube, à S P Morgan et co. avec 825 sacs café.

THEATRE D'ORLEANS.

Mme. Féron ne devant partir que Mardi prochain, l'administration l'a engagée, à la demande *d'un grand nombre de personnes respectables*, à donner encore une soirée à ce théâtre; en conséquence: Dimanche 2 mai 1830,

LE ROSSIGNOL,

Grand opéra en un acte de l'Académie Royale de musique de Paris, musique de Lebrun, dans lequel les demoiselles Adèle et Esther Ravenot introduiront le joli pas de deux appellé l'Amour et la Folie; Mde. Féron jouera le rôle de Philis. Le spectacle sera terminé par

JOVIAL EN PRISON,

Vaudeville en 2 actes, par Messrs. Théaulon et Dartois—*On commencera à 7 heures et demie.*

Mardi 4, au bénéfice de Mr. Victorin Tartuffe par Molière et Mr. Mouton ou la Journée mystérieuse, vaudeville nouveau par Paul de Kock.—Les affiches donneront le reste du spectacle.

THEATRE AMERICAIN

Rue du Camp.

Les demoiselles *CELESTE & CONSTANCE*, étant au moment de partir pour Londres, où elles ont contracté un engagement, prennent la liberté d'appeler l'attention du public et de leurs amis sur l'an- *représentation en Amérique*, qui aura lieu ce soir, Samedi, 1er. Mai, au théâtre de la rue du Camp. Dans cette représentation on donnera le

CALIFE DE BAGDAD,

Grand ballet d'action, pour la mise en scène duquel rien n'a été épargné; *Danses, Costumes, Décorations*, &c., tout sera réuni pour donner plus d'intérêt à la pièce.—*Le spectacle sera terminé par d'autres amusements.*

☞ Il ne reste plus qu'un petit nombre de loges à prendre. 1er. Mai.

MR. J. FONTANGES,

Recemment arrivé de Paris, où il a subi un cours de Chirurgie Dentaire, sous les Professeurs les plus distingués, a l'honneur d'informer les habitans de la Louisiane, qu'il vient s'établir à la Nouvelle-Orléans, pour y exercer la profession de Chirurgien-Dentiste.

On trouvera chez lui les Poudres, Pilules, Opiats, Teintures, Anti-Scorbutiques, Elixirs, Lotions, Gouttes, Calmantes, et tous les remèdes odontalgiques recommandés par les Médecins et les Dentistes les plus renommés de l'Europe.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il y répondra de la manière la plus satisfaisante.

Il demeure rue Dumaine, maison de Mr. Rodriguez. 1er. Mai.—3.

Dix piastres de récompense

Seront données à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de l'Etat, le nègre rougeâtre ou grife américain nommé CESAR, âgé de 35 à 37 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, bien corporé, voix plutôt faible que forte, depuis 18 mois dans cette ville, boulanger et vendeur de pains. Il manque de chez son maître du 22 au 23 de Mars. Je ne dépeint pas son habillement; lui étant très-facile de se déguiser. Il est très possible qu'il soit accompagné d'une négresse, ayant appris que sa femme appartenant à un habitant près de la ville, s'est absentée à la même époque.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner asile au susdit nègre, sans encourir toute la rigueur de la loi.

1er Mai—3 B. BOUNY.

VENTE PAR LE MARSHAL.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chls. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 15 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, ayant 4 chambres et 2 cuisines doubles, située sur un morceau de terre au No. 90, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Girod, sur 80 pieds, plus ou moins de profondeur; saisie dans l'affaire de Mitchel Jones, Chls Byrne et autres.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100, du jour de la vente, et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait payement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

1er Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Marguerite Guirot *contre* Williams.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 10 Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, 4 bancs, 4 paquets de sordes, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

1er Mai Marshal.

Marty contre Masse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 10 de Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, cinq corps de chasse, 3 petites trompettes, 1 fusil à deux coups et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril L. DAUNOY, Ml.

Rene L. Dunoyer, curateur de la succession de Suzette Fontaine, contre Auguste Lecompte.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Toussine, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 Avril. Marshal.

POUR CETTE.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AJAX, cap. Budd, ayant tout son chargement prêt et allant à bord, partira à la fin de ce mois pour la susdite destination. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOSE PRATS.

24 avril —6. Rue Ste. Anne, No 52.

POUR BORDEAUX—(Départ du 5 au 10 mai.)

Le beau navire de 1ère classe, HENRY ASTOR, doublé, cloué et chevillé en cuivre, cap. P. Destebecho jr; partira pour le susdit port, du 5 au 10 mai. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, et pour passagers, qui seront parfaitement logés et traités, s'adresser au capt. à bord ou à

16 avril. V. ROUMAGE.

Puisque le genre a été établi "*à la mode des Directeurs d'Orléans*" de choisir et d'annoncer les jours de tirage des loteries un an ou deux d'avance, aux vous le torrent.—Le soussigné donne avis à tout ceux que cela peut concerner, qu'il a aussi choisi les jours suivans:

Pour la fin de cette année; le 8, le 15 et le 22 Décembre.

Pour l'année 1831—Janvier 5, 8, et 21.
" " Fevrier. 2, 16 et 23
" " Mars 9, 16 et 30.
" " Avril 13, 20 et 27.
" " Mai 11, 20 et 26.
" " Juin 1er. 15 et 29.
" " Decembre 3. 17 et 24.

Pour l'année 1832.—Tous les Samedis, et ainsi de même pour les cinq années suivantes.

D. MALCOLM,

1er mai. Direc. de la Loterie de l'église E. F.

LOTERIE

DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE—*Classe No. 6.*

Le tirage aura lieu Jeudi, 6 Mai 1830.

D. MALCOLM, *Commissaire.*

1	LOT	de	$6000	EST	$6000
1	"	"	2500	"	2500
1	"	"	1500	"	1500
1	"	"	1200	"	1200
1	"	"	1000	"	1000
[illegible]			826	"	826
6	"	"	450	"	2700
6	"	"	300	"	1800
6	"	"	150	"	900
138	"	"	25	"	3450
138	"	"	15	"	2070
552	"	"	8	"	4416
6072	"	"	4	"	24288

6924 Lots se montant à $52,650

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4; Moitiés, $2; Quarts, $1

☞ Livrets de 9 billets entiers $36, garantis devoir gagner au moins $16—Livrets de moitiés et de quarts en proportion.

S'ADRESSER AU

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 54.

29 avril *Rue de Chartres, No. 86*

District Court, Saturday 24th April, 1830. In the matter of Valery R. Avart vs. His Creditors.—On motion of C. G. de Armas, Esq. of Counsel for the Syndics in this case and on filling a final Tableau of Distribution of the insolvents estate, it is ordered by the Court that the creditors of said insolvent and all others interested show cause on or before Saturday the 8th day of May next, why the said Tableau of Distribution should not be homologated and confirmed and the said syndics discharged. Extract from the Minutes.

ap 27 JNO. L. LEWIS, Clerk

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

Samedi 1er. de Mai, il sera vendu à la Levée, vis-à-vis le Marché à [illegible] heures de l'après-midi,

100 paniers patates fraiches. 1er mai.

PAR F. DUTILLET.—(Vente renvoyée.)

Le Mercredi 5 Mai 1830, à midi précis, au café de la Bourse, en enseigne des rues St. Louis et Chartres, il sera vendu:

1°. LA SALLE DE DANSE connue sous le nom de *Théâtre St. Philippe*, ayant un vestibule avec des bureaux, une salle de rafraichissemens ou café, et dans l'ancienne salle du théâtre, les loges des premières, des secondes, et les bancs qui ont servi au parterre, le tout en bon état; et à l'extérieur, une cour avec portail, un petit bâtiment à étage qui a servi pour l'usage du théâtre, un jardin, un puits et des latrines—le tout est établi sur un terrain mesurant 60 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 180 pieds de profondeur.

2°. UNE MAISON attenant au dit théâtre, consistant en deux corps de logis séparés, et composée de deux grands magasins, de six chambres contigues, deux cours, deux puits, deux cuisines, chambres et cave, le tout au rez-de-chaussée; et au dessus des cuisines, plusieurs chambres à coucher; le terrain sur lequel est bâtie cette maison mesure 62 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur.

3°. La jouissance à bail, pour $300 par an à l'Etat, jusqu'en l'année 1841, d'une maison rue Jefferson, bâtie sur le terrain de l'Etat, composée de trois logemens séparés, ayant chacun [illegible] pieds 8 pouces français de face à la rue Jefferson, sur 56 pieds de profondeur, ou les trois ensemble, 56 pieds sur 56. Chaque partie de logis est composée d'un magasin, d'un arrière magasin et de plusieurs chambres à coucher au dessus; plus, une cour, une cuisine, un puits, et au-dessus de ces derniers une chambre à coucher.

S'adresser à Mr. ANTOINE ABAT, qui on pourra traiter à l'amiable avant l'époque fixée ci-dessus pour la vente.

Conditions.—1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

1er mai—3

PAR J. LECARPENTIER.

Il sera vendu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi, le fond du Café Méridien, No. 11, rue Conti, consistant en fournitures de Buvette et accessoires, un BILLARD de premier ordre, ustensiles de cuisine, &c.

Conditions:—Comptant. 1er. Mai

F. DUTILLET.

Il sera vendu le 26 Mai prochain, à la Bourse, plusieurs beaux LOTS DE TERRE, situés au faubourg Saulet. Aussi, plusieurs ESCLAVES créoles et à talens; une MAISON de maître, de sept pièces et deux caves, avec divers autres batisses dépendant de la dite maison; un joli potager, verger, orangerie, le tout en très-bon état. De plus, le lendemain il sera vendu sur les lieux, rues St. Thomas et Edward, tous les Meubles dépendants de ladite maison. Conditions au moment de la vente.

Conditions pour les immeubles et esclaves:—A 6, 12, 18 et 24 mois, avec billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 avril—7 2p.

PAR T. MOSSY.

Il sera vendu le Mercredi 12 Mai prochain, à 4 heures de l'après-midi, dans la rue du Canal, vis-à-vis le magasin de M. John M'Millan,

600 pièces toile d'emballage, 42 pouces, d'Inverness et de Dundee, à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 29 avril

PAR T. MOSSY.

Il sera vendu le Samedi 8 de Mai prochain, à 10 heures, par ordre des syndics de Thomas Spencer, au magasin ci devant occupé par lui, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, le fonds de marchandises sèches abandonné par ledit insolvable à ses créanciers.—Conditions: Comptant. 29 avril

PAR J. T. BAUDUC.

Il sera vendu Mardi 4 Mai, à 10 heures du matin, dans la rue Toulouse, No 54, un assortiment de bijouteries, montres, et marchandises sèches. Conditions au moment de la vente. 27 avril.

BEAUX TERRAINS A VENDRE.

Il sera vendu au Café de la Bourse, le Samedi 1er. Mai à midi.

NEUF TERRAINS situé au faubourg de l'Annonciation, en face des rues vieille Levée au Marché et Place du Marché; la position avantageuse de ces terrains en raison de leur proximité du fleuve, l'affluance des embarcations qui abondent dans cette partie du faubourg où le mouillage est très bon, et l'accroissement considérable de la population dans ce quartier offrent une très belle perspective aux spéculateurs et autres qui sont invités à ne pas laisser échapper l'occasion de faire une brillante affaire.

Conditions:—8, 16 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spécial jusqu'à parfait paiement.

Le plan peut être vu au magasin d'encan de J. T. Bauduc et sera déposé à la Bourse de Hewlett quelques jours avant la criée.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs et par Félix de Armas, not. public. 12 avril.

Vente de la mulatresse Henriette.

Cette mulatresse âgée de 16 à 17 ans, ayant passé presque deux étés à la Nlle-Orléans, où elle a même essuyé une maladie, est complètement acclimatée.

Elle est d'un caractère fort doux, bon sujet, sachant faire un peu de cuisine et garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle est vendue pour cause de départ à 60 jours en billets endossés &c.

S'adresser à Mr. Mossy, qui l'exposera en vente publique, Lundi 3 Mai, si elle n'est pas vendue auparavant à l'amiable. 30 avril—

Paroisse St. Bernard.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faites conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour,

Pase. St. Bernard, 26 Avril 1830.

29 avril—3 C. FAGOT, jr.

V. ROUMAGE offre à vendre en chargement du brick Maria de la Baie d'Honduras,

240 Peaux de Bœuf,
4000 liv. vieux Cuivre,
30 tonneaux Bois de Campêche. 2[illegible]